

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18080**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER) Parcours Anglais - Allemand - Espagnol - Italien - Russe - Allemand/anglais - Russe/anglais - Russe/allemand

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Stendhal Grenoble III	Président de l'université de Grenoble III

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

136 Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme peut exercer des activités essentiellement dans le domaine de la médiation linguistique et culturelle.

- communication dans la langue étudiée à l'écrit et à l'oral
- analyses de textes littéraires et de documents de civilisation dans la langue étudiée
- réalisation d'études documentaires sur un sujet relevant du domaine concerné
- traduction de textes non spécialisés d'une langue étrangère vers le français et inversement
- transmission d'information culturelle sur les pays des aires géographiques concernées
- accompagnement d'événements de type animation linguistique et culturelle
- s'exprimer et argumenter à l'écrit et à l'oral dans une langue authentique,
- adapter son expression dans la langue étudiée aux contextes particuliers : maîtrise des codes sociaux, prise en compte du type de support, adaptation du niveau de langue,
- traiter l'information en langue étrangère quelle que soit la nature du support (écrit ou audio, image fixe ou non) et sa longueur
- réaliser un travail bibliographique, rédiger un compte-rendu d'une recherche bibliographique,
- préparer les contenus et accompagner un événement culturel ou touristique

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les titulaires d'une Licence LLCE peuvent travailler dans l'administration publique ou d'entreprise, dans le secteur de la traduction, de la documentation, des activités touristiques et culturelles

Dans le cadre d'une insertion professionnelle directe, le diplômé peut prétendre à une profession intermédiaire, notamment dans les métiers suivants :

- documentaliste,
- rédacteur, relecteur
- agent et guide touristique
- cadre administratif

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1103 : Communication

K1601 : Gestion de l'information et de la documentation

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les étudiants peuvent choisir entre plusieurs parcours :

- *Le parcours mono-langue, dans une des langues suivantes : anglais (Grenoble et Valence), allemand, italien, espagnol et russe*
- *Le parcours bi-langues (uniquement à Grenoble), décliné en trois choix : anglais-allemand, ou russe-anglais, ou russe-allemand*
- *Le parcours double diplômes : Licence LLCE et Licence lettres et arts du spectacle parcours lettres modernes (choix des langues = anglais, allemand, espagnol, italien).*

La licence se prépare en 3 ans et se déroule sur 6 semestres, valant chacun 30 crédits ECTS. La licence est validée par l'obtention de 180 crédits ECTS.

Tous les parcours sont constitués :

d'enseignements fondamentaux (UEF) : enseignements de la discipline,

d'un module complémentaire : module de soutien, ou de spécialité dans la discipline, ou d'ouverture dans d'autres domaines,

d'enseignements transversaux : langue vivante étrangère 2, informatique, exploration professionnelle, option libre transversale.

Module complémentaire et option libre transversale sont choisis par l'étudiant selon son projet professionnel ou personnel

Parcours mono-langue

Licence1

Enseignements fondamentaux - 34 ects

UEF1 Langue, langage et expression 16 ects, UEF2 Cultures et sociétés 16 ects , UEF3 Méthodologie du travail universitaire 2 ects

Modules complémentaires - 12 ects *au choix*

UET transversales : langue vivante / Option libre transversale, Profor - 14 ects

Licence 2

Enseignements fondamentaux - 32 ects

UEF1 Langue 12 ects, UEF2 Littérature 6 ects, UEF3 Civilisation 6 ects, UEF4 Linguistique 8 ects

Modules complémentaires - 12 ects *au choix*

UET transversales : langue vivante /informatique /Option libre transversale - 16 ects

Licence 3

Enseignements fondamentaux - 42 ects

UEF1 Langue 18 ects , UEF2 Littérature 8 ects, UEF3 Civilisation 8 ects, UEF4 Linguistique 8 ects

Modules complémentaires - 12 ects *au choix*

Option libre transversale - 6 ects

Parcours bi-langues :

Ce parcours est composé des enseignements fondamentaux des deux langues choisies. L'étudiant est dispensé du module complémentaire et des enseignements transversaux, sauf l'informatique.

Parcours double-licences :

Ce parcours, permettant la préparation d'un double diplôme, est aménagé de telle sorte que le module complémentaire corresponde aux enseignements fondamentaux de l'autre licence.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (article L613-1 du code de l'Education)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (article L613-1 du code de l'Education)
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (article L613-1 du code de l'Education)
Par expérience dispositif VAE	X		Jury de VAE composé d'enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels (article L613-4 du code de l'Education).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 23 avril 2002 publié au JO du 30 avril 2002

Arrêté du 1er août 2011 publié au JO du 11 août 2011

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation du 28 juin 2011

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Nombre de diplômés 2012-2013 : 113

<http://www.u-grenoble3.fr>

Autres sources d'information :

Site de l'Université Stendhal-Grenoble 3 : www.u-grenoble3.fr

Rubrique licences ou langues

Lieu(x) de certification :

Université Stendhal Grenoble III : Auvergne Rhône-Alpes - Isère (38) [Grenoble site Saint Martin d'Hères]

Univerité Stendhal - Grenoble (38) - site de Saint Martin d'Hères

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Univerité Stendhal - Grenoble - site de Saint Martin d'Hères

Université Stendhal - Antenne de VALENCE (Drôme) Pôle Latour - Maubourg

Historique de la certification :